

Aquitaine, Landes
Doazit
Église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption

Cloche (n° 2)

Références du dossier

Numéro de dossier : IM40005611
Date de l'enquête initiale : 2014
Date(s) de rédaction : 2016
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : cloche
Précision sur la dénomination : de clocher

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Emplacement dans l'édifice : clocher

Historique

La deuxième cloche de l'église du bourg de Doazit se fêla au début de l'année 1874. Dès le mois de juillet, décision fut prise de la refondre. Le produit d'une souscription publique et celui de la vente à l'annexe d'Aulès de la petite cloche de 1819 (réf. [IM40005647](#)) permirent de passer l'année suivante un marché avec le fondeur tarbais Ursulin Dencausse, qui s'engageait à refondre la cloche fêlée (pour un nouveau poids de 362 kilos) et à fournir une troisième cloche de 227 kilos, le tout pour une somme de 1512 francs. Les deux instruments, bénis le 13 juin 1875, furent installés dans le clocher le 17. La plus grande fut refondue à deux reprises, la dernière en 1935 (réf. [IM40005612](#)) ; la plus petite, ici étudiée, est la seule subsistante.

L'inscription porte le nom de l'avocat Jean Jacques *Victor* Broca-Perras (Mont-de-Marsan 1806 - Candale, Doazit 1883), maire de Doazit de 1838 à 1854 puis de 1861 à sa mort, conseiller général de Mugron de 1866 à 1870. Il avait acquis le 4 décembre 1838 le château de Candale au Mus de la dernière descendante des Foix-Candale, Hippolyte-Euphrosine (marraine en 1819 de la grosse cloche de l'église, réf. [IM40005610](#)). Sa fille Marie Lacaze fut la donatrice de plusieurs meubles et objets de l'église du bourg.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle
Dates : 1875
Auteur(s) de l'oeuvre : Ursulin Dencausse (fondeur de cloches)
Lieu d'exécution : Midi-Pyrénées, 65, Tarbes

Description

Cloche suspendue, de volée ; tintement par actionnement électrique ; pas de couronne d'anses, mais un disque plat ; mouton en bois à quatre brides plates ; battant à bout sphérique, en fer.

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : fonderie de cloches

Matériaux : bronze

Mesures : h : 65 (hauteur au cerveau)d : 75

Représentations :

armoiries

Écu aux armes du pape Pie IX sur le vase.

Inscriptions & marques : dédicace (fondu), signature (fondu), date (fondu), armoiries (fondu)

Précisions et transcriptions :

Dédicace, date et signature (sur le vase supérieur, en deux lignes) : GREGOIRE BARBE PARRAIN FRANCOISE
BARBE NEE LAILHEUGUE MARRAINE BERNARD BELLOCQ CURE / J. VICTOR BROCA CANDALE MAIRE
URSULIN DENCAUSSE FONDEUR A TARBES BREVETE SGDG 1875.

État de conservation

La cloche est recouverte de fientes qui rendent la lecture du décor et des inscriptions difficile.

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- Livre de compte de la fabrique de Doazit (1872-1923).
années 1874-1875
Archives paroissiales, Doazit
- Inventaire des biens dépendant de la fabrique, 3 mars 1906.
Archives départementales des Landes, Mont-de-Marsan : 70 V 108/7

Documents figurés

- Cloche (n° 2). Diapositive, 1992.
Archives départementales des Landes : 1338 W 192

Multimedia

- LAMAIGNERE Raphaël. *Doazit aux trois églises. Essai de reconstitution de l'histoire locale religieuse d'après les documents officiels, par l'Abbé Raphaël Lamaignère de Doazit, curé de Saint-Aubin.* 1941.
Document en ligne : http://dzt-isto.chez-alice.fr/dzt_rl.htm
- DUBEDOUT Philippe. *Les cloches de Doazit.* 1996. Document en ligne : http://dzt-isto.chez-alice.fr/32_cloch.htm

Liens web

- DUBEDOUT Philippe. Les cloches de Doazit : http://dzt-isto.chez-alice.fr/32_cloch.htm

Annexe 1

Extrait du registre de compte de la fabrique de Doazit (1872-1923) relatif à la fonte de deux cloches en 1875 (AP Doazit)

- "L'an 1874 le 5 juillet premier dimanche du dit mois, le conseil de fabrique de l'église paroissiale de Doazit duement convoqué au prône de la messe s'est réuni dans le presbitère du dit lieu en séance ordinaire sous la présidence de M.

Bellocq desservant, / Étaient présents M.M. Broca Perras maire, Laloubère Pierre, Barbe Grégoire, Fautoux Etienne, Diris Arnaud et Canton Jean. / M. le président après avoir ouvert la séance a appelé l'attention du conseil sur les objets suivants. / [...] 2°) Sur la refonte de la seconde cloche de l'église du bourg. / Monsieur le président a fait part au conseil d'une entrevue qu'il a eu avec Monsieur le maire de la commune dans cette entrevue Mr le maire et Mr le président de la fabrique s'occuperont de trouver les fonds nécessaires pour la refonte de la dite cloche. / La commune et la fabrique étant dans l'impossibilité de la couvrir ils résolurent de la demander à une souscription volontaire aux habitants. Cette quête serait faite par une commission du conseil municipal et du conseil de fabrique composé de trois membres chacune. / Le conseil de fabrique a approuvé la proposition qui lui est faite et a nommé membres de la dite commission [blanc] [...]"

- "Conseil de fabrique de l'église de Doazit, séance du 4 juillet 1875. / [...] vérification des recettes et des dépenses faites pour la refonte de la 2me cloche et l'achat de la 3me cloche de l'église du bourg [...] / 2° Du coût des dites cloches [...]. Quoique la fabrique n'ait contribué en rien au paiement des objets susnommés, le desservant tient beaucoup que les recettes et les dépenses faites pour les dits objets soient vérifiées par les membres du conseil et inscrits sur le livre de sa délibération. / Pour satisfaire les désirs exprimés par le desservant, le conseil a examiné d'abord les listes ou ont été inscrits les dons faits par les habitants de la paroisse, vérification faite des dites listes il a trouvé que la quête a produit / 1° Pour les cloches mille quarante un francs - ci 1041 francs / Le quartier du Mus a donné cent soixante onze francs - ci 171 francs / Le quartier d'Aulès a donné deux cent trente cinq francs - ci 235 francs / Le quartier du Bourg a donné cinq cents francs - ci 500 francs / Le château et deux personnes étrangères cent trente cinq francs - ci 135 francs / Total 1041 francs. / La 2ème cloche pesait avant la refonte 340 kilogrammes, maintenant elle pèse 362 kilogrammes, la 3ème cloche neuve pèse 227 kilogrammes. Ces deux cloches ont été bénites le 13 juin 1875 et montées en place le 17 des même mois et an. / Le conseil a examiné ensuite les reçus des sommes dépensées par le desservant, cet examen lui a prouvé que les dépenses se sont élevées / 1° Pour les cloches à quinze cents douze francs - ci 1512 francs / Payé au charpentier et forgeron cent huit francs - ci 108 francs / Payé au fondeur pour refonte de la cloche fêlée, trois cent quarante francs - ci 340 francs / Payé au même fondeur pour l'augmentation de la dite cloche quatre vingt francs - ci 80 francs / Payé au même id. pour la 3ème cloche, pesant 229 kg, neuf cent seize francs - ci 916 francs / Payé au même id. pour battan[t]s tiges courroies, soixante huit francs cinquante centimes -ci 68,50 francs / Total des sommes payées au fondeur - ci 1404,50 francs. / Entre les sommes reçues et les sommes payées il y a une différence de quatre cent soixante onze francs cinquante centimes - ci 471,50 francs. / La vente de la petite cloche ancienne cédée à Aulès a donné quatre cents francs - ci 400 francs. / Reste dû encore à payer, soixante onze francs cinquante centimes ci 71,50 francs. Le desservant s'est engagé à payer lui même cette dernière somme."

Illustrations



Ensemble (en 1992).

Phot. Jean-Philippe Maisonnave,
Autr. Jean-Philippe Maisonnave
IVR72_20144001370NUC1A

Dossiers liés

Édifice : Église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption (IA40001585) Aquitaine, Landes, Doazit

Auteur(s) du dossier : Jean-Philippe Maisonnave

Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



Ensemble (en 1992).

Référence du document reproduit :

- Cloche (n° 2). Diapositive, 1992.
Archives départementales des Landes : 1338 W 192

IVR72_20144001370NUC1A

Auteur de l'illustration : Jean-Philippe Maisonnave

Auteur du document reproduit : Jean-Philippe Maisonnave

Date de prise de vue : 1992

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général des Landes
communication libre, reproduction soumise à autorisation